

Jeudi 1er juillet 2021

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire **Les artistes associés plébiscitent les réformes et la gestion de l'Adami**

Les assemblées générales ont été retransmises le 28 juin aux associés en direct par Internet.

Ils ont approuvé à plus de **96 %** des voix la réforme des statuts et du règlement général qui parachève la mise en œuvre des réformes statutaires de décembre 2017 et de juin 2018 et introduit l'importante refonte de nos aides financières aux projets artistiques initiée en 2020.

Cette réforme statutaire acte également la création d'un comité de déontologie qui complète le dispositif de transparence existant.

Les artistes associés ont validé à plus de **95 %** des voix les comptes et les décisions budgétaires de l'année 2020.

La collecte des différents droits à rémunération s'est élevée à 79 millions d'euros pour l'année 2020.

L'assemblée générale a également été l'occasion de présenter les actions de l'Adami pour soutenir les artistes-interprètes durement touchés par la crise sanitaire : la répartition de leurs droits a été maintenue. Plus de 63 millions de rémunérations ont été versés directement aux artistes dont 8,5 millions d'euros de paiements exceptionnels aux mois de mai et de juin en complément de leurs droits habituels.

Les aides financières aux projets artistiques votées ont été maintenues pour les projets de spectacles annulés ou reportés sous condition du maintien de la rémunération des artistes. 13,5 millions d'euros ont ainsi été distribués à plus de 1000 projets artistiques, opérations et partenariats menés au service des artistes.

Enfin, la solidarité a joué à plein : 1032 artistes ont pu bénéficier de l'entraide sociale et d'aides d'urgence pour un montant total de près de 1,5 million.

Les artistes associés ont également élu les 8 membres du conseil d'administration et les 3 membres du conseil de surveillance dont les sièges étaient à renouveler.

[> les artistes élus](#)

Nous sommes particulièrement touchés de la fidélité exprimée par les artistes au travers de leur adhésion (2275 artistes sont devenus associés cette année) et de leur mobilisation : plus de 15 000 artistes-interprètes ont signé la pétition pour une plus juste rémunération de leur travail sur Internet.

L'Adami est ressortie renforcée de ces épreuves et avance dans le sens de l'innovation, du progrès et de la solidarité. L'année à venir est celle de la reprise que nous accompagnerons de toutes nos forces.

Anne Bouvier, comédienne, présidente du conseil d'administration

[> le détail des résultats](#)

Contact presse
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94



Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de

messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO)»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous